

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE L'ENFANT MAGIQUE INC.		Date d'inspection Le 22 avril 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire L'Enfant Magique		Numéro de permis 2022093	
Adresse 61 Dover Street Campbellton NB E3N 1P7		Numéro de téléphone (506) 789-2220	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
49(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que l'orientation fournie aux enfants qui y sont bénéficiaires de services soit positive et comprenne un renforcement positif, encourage à déployer des efforts et reconnaisse les réalisations.	49(1)	21 avr. 2026	21 avr. 2026
Commentaires: Durant la visite, une éducatrice est intervenue auprès d'un enfant en levant le ton. Elle a demandé à l'enfant de s'asseoir à la table en retrait pour une durée de 15 minutes. Une discussion a eu lieu avec les éducatrices et l'administratrice concernant l'orientation positive. Pour plus de détails, vous référer à la p.69 et p.70 du Manuel de l'exploitant. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.</li> <li>- Lors de la visite, le ratio est respecté.</li> <li>- À la suite de la vérification de 12 dossiers sûrs 28, les dossiers des enfants, sont complets. Les profils ainsi que les formulaires de consentement sont tous remplis en bonne et due forme.</li> <li>- Affichés dans un endroit bien en vue en rentrant dans la halte scolaire sont les documents suivants: le permis et le rapport d'inspection, la routine quotidienne, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur/exploitant, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies constituant la mort, un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible.</li> <li>- Observations:</li> <li>- Les enfants du groupe après classe sont arrivés de l'école et ont mangé leurs collations. Lors des jeux libres, les enfants ont fait de la peinture, se sont amusés avec des cerceaux et ont joué au hockey-boule. L'éducatrice a joué à la balle avec les enfants. Par la suite, les enfants sont allés jouer à l'extérieur.</li> <li>- Discussions avec la directrice concernant les maladies transmissibles. J'ai remis les nouvelles affiches sur les maladies transmissibles.</li> </ul>

original signé par  
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 22 avril 2026

Date

original signé par  
Marie Josee Driscoll

Le 22 avril 2026

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*